# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

## Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal: 15

En exercice : 15 Présents : 14

## **SEANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

<u>Présents</u>: Claude ALBA, NUNES José, Danièle POURCEL, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Mathieu LAFON, SIMONINI Fabien, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Emilie PIQUEMIL, Didier MAHOUX.

Absent et excusé : Catherine AURIOL qui a donné procuration à Claude ALBA

Date de la convocation : 17/06/2021 Date d'affichage : 17/06/2021

Mme Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

- 1°) Convention de mise à disposition des locaux communaux (Salle Polyvalente, Bibliothèque)
- 2°) Engagement sous CDD d'un agent technique

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

# <u>1°)</u> Convention de mise à disposition des locaux communaux (Salle Polyvalente, Bibliothèque)

Madame Marie-Florence FARAL expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente et du stade avec l'Ecole de Fréjeville ; il serait également nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de la nouvelle bibliothèque avec l'Association « Les Amis de la Bibliothèque ».

Elle donne lecture de la convention à l'ensemble des conseillers afin de recueillir leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention proposée annexée à la présente délibération.

# <u>2°)</u> Création de deux emplois permanents de catégorie C en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer deux emplois permanents de catégorie C en vue du remplacement des deux agents de la collectivité qui ont demandé leur mise en disponibilité, l'un à compter du 19 juillet 2021 et l'autre à compter du 15 août 2021.

Le Conseil municipal de Fréjeville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2°;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 notamment son article 21,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent dans le grade d'Adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.
- 2°) La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un emploi d'agent d'entretien affecté à l'école dans le grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour 22 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions suivantes : surveillance de la garderie, service des repas à la cantine, accompagnatrice dans les transports scolaires et entretien des locaux.

Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée de 12 mois compte tenu du fait qu'ils remplacent un agent en disponibilité.

Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les agents devront donc justifier d'une expérience professionnelle dans leur domaine. Leurs rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Mr Claude Alba:

Réalisation de travaux : M. le Maire fait la lecture du courrier pour la réalisation de travaux afin de mettre en sécurité le hangar de Mme TETERCHEN « la Nogarède ». Il a été convenu que le Maire rencontre Mme TETERCHEN avant l'envoi du courrier.

**Problème de nuisance sonore** : Il a été signalé en mairie à plusieurs reprises des nuisances sonores dans le centre du village et la dégradation de la fontaine. La gendarmerie de Vielmur sur Agout a été prévenue des faits.

**Association ADN-C**: La mise en place définitive de l'algéco a été faite. Une demande auprès de Carbodebit a été demandée pour la possibilité de mettre une connexion dédiée. Une autorisation au comité des fêtes pour avoir l'autorisation d'accès au petit garage

#### Mr Julien Amalric:

Une tranchée devant le cimetière doit être faite pour la plantation et une buse doit être réparée.

#### Mr Nicolas Causse:

L'entretien de la plantation des haies au terrain de foot est planifié.

### Mr Christopher Mauries:

Une Antenne RTK a été mise en place sur le toit de la mairie.

**Point Voirie** : Problème du Bouscal. D'importants travaux sont à envisager. La CCLPA n'a pas la compétence pour le busage mais ils prennent en charge la réalisation des devis

Panneau de ralentissement: Une réflexion est en cours au niveau d'En Sabarthès.

**Emplacement dans le cimetière** : il est rappelé qu'une attention particulière doit être faite aux emplacements qui risquent de bloquer l'extension future.

#### Mr José Nunes:

Prévoir une cérémonie pour remercier les personnes du village qui ont réalisé des actions depuis les élections

#### Mr Fabien Simonini:

Présentation des panneaux disposés sur le nouveau sentier de randonnée.

#### Mr Jean-Bernard Cèbe:

Finalisation du panneau d'entrée du village.

Réalisation d'une salle pour ADN-C dans la salle Fabre.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 2 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.